

Compte rendu du CTSD du 7 avril 2015

L'Inspecteur d'Académie a ouvert la séance à 9h30.

Suite à la lecture des déclarations préalables, il a rappelé le contexte national (très contraint pour l'ensemble des ministères avec des engagements renouvelés concernant l'Education Nationale) et local (P/E de 8,75 démontrant la prise en compte des « spécificités » lozériennes). Si une légère augmentation (+ 18 élèves) a été enregistrée à la rentrée 2014 (bilan CDEN du 3 octobre 2014), les prévisions pour la rentrée 2015 font état d'une baisse de 51 élèves.

L'Inspecteur d'Académie a confirmé l'attribution d'un emploi dans le cadre du dispositif « *plus de maître que de classes* », tout en précisant que le P/E devrait, à minima, être maintenu à la rentrée 2015. Il a évoqué les priorités nationales, en disant qu'il fallait les « adapter » aux réalités du territoire lozérien, notamment en ce qui concerne l'accueil des enfants de moins de 3 ans qui doit être de qualité.

► Approbation du Règlement Intérieur :

La Secrétaire Générale a indiqué les articles ayant fait l'objet d'une modification (articles 3 et 13) et ceux qui ont été maintenus tels quels (articles 19 et 22), après les vérifications juridiques et/ou réglementaires souhaitées, et en cohérence avec le RI adopté lors du dernier Comité Technique Académique.

L'UNSA Education a demandé si la modification de l'article 3 permet une indemnisation des frais de déplacement pour les suppléants. Réponse négative de l'Administration.

Un débat a ensuite eu lieu à propos de l'article 19 et du « cadre » permettant une suspension de séance. L'Administration a procédé au vote, après avoir réaffirmé que cet article ne serait pas modifié.

Résultats du vote : 0 POUR, 0 CONTRE et 10 abstentions.

► Approbation des procès verbaux des CTSD des 16 avril 2014, 29 janvier 2015 et 9 mars 2015 :

Les PV des CTSD du 16 avril 2014 et du 29 janvier 2015 ont été approuvés après prise en compte des modifications souhaitées, notamment par l'UNSA Education (résultats des votes - 1er PV -> 9 POUR, 0 CONTRE, 1 abstention / 2ème PV -> 10 POUR).

L'approbation du PV du CTSD du 9 mars a été reportée ...



► Préparation de la rentrée scolaire 2015/2016 dans le 1er Degré :

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'un nouveau document de travail avait été remis en séance. La modification intervenue concerne l'ITEP de Bellesagne, à Mende. Il a proposé d'examiner le tableau des mesures en commençant par les postes « hors classe ».

☒ Remplacement / Fermeture du TR BD rattaché à l'école de Badaroux et ouverture d'un TR BD rattaché à l'école Maternelle de Langogne + fermeture du TR ZIL rattaché à l'école de St Germain du Teil et ouverture d'un poste de TR ZIL rattaché à l'école Maternelle de Florac : L'Administration a mis en avant une étude des besoins, réalisée à partir des constats faits cette année. Malgré les informations partielles fournies par les services, les représentants du Personnel ont regretté de ne pas disposer de tous les éléments qui leur auraient permis d'avoir une vision plus complète de la situation du remplacement dans notre département.

L'UNSA Education a désapprouvé l'absence d'une réflexion globale qui pourrait permettre une stabilisation de ce réseau de remplaçants, régulièrement impacté par des mesures de carte scolaire ces dernières années (TR ZIL St Germain du Teil qui a « changé » de circonscription à la rentrée 2012, et ceci sans aucune concertation, et qui serait maintenant « transféré » à Florac, ou TR BD « réaffecté » à Langogne alors que le poste de TR ZIL existant a été suppri-

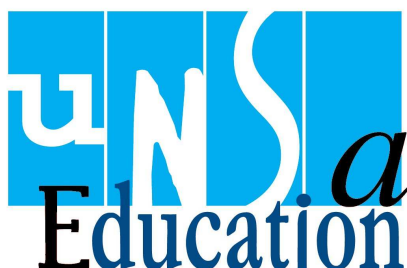
mé en 2010 !).

☒ « Fermeture » du dernier poste d'IAI (Instituteur Animateur Informatique) de Mende et ouverture d'un poste de Conseiller Pédagogique de Circonscription TUICE à Mende : (NDLR : à noter que contrairement à la situation des 2 postes fermés l'année dernière, celui proposé cette année n'est pas vacant). Le débat a porté sur l'opportunité de « transformer » ce poste cette année. L'Administration a mis en avant la cohérence territoriale et l'intérêt, pour chaque circonscription, de bénéficier de ce type de poste.

L'examen des mesures s'est poursuivi par les postes classes ...

☒ Ouverture d'un poste adjoint dispositif « plus de maîtres que de classes » à l'école élémentaire de Langogne : La représentante de FO s'est déclarée opposée à ce dispositif tant qu'il y aura des demandes d'ouvertures non satisfaites. Un membre de la délégation de l'UNSA Education a rappelé que ce dispositif est une première réponse à une revendication ancienne de son organisation, mais a regretté que ce support fasse partie des postes attribués « hors barème ». Le débat a ensuite porté sur le choix de cette implantation. L'Inspecteur d'Académie a précisé que 4 écoles seulement avaient répondu, cette année, à l'appel à projet, et que Langogne est le secteur retenu au regard des besoins recensés et du diagnostic territorial réalisé par la Préfecture. Il a justifié l'affectation « hors barème » par le profil particulier du poste lié au contexte et au projet.

☒ Mende - Ecole Maternelle Fontanilles : fermeture du 1/2 poste adjoint « passerelle » et ouverture d'un poste d'adjoint : la FSU a émis de sérieuses réserves sur cette proposition, en mettant en avant son souhait de conserver la qualité de l'accueil dans un cadre de classe « passerelle », et les incidences qu'aurait une telle mesure pour les locaux et le service de restauration. L'Inspecteur d'Académie s'est étonné de cette réaction. Il a réaffirmé sa volonté de renforcer le dispositif tout en précisant que le choix de l'Administration, concernant l'étiquetage « passerelle » ou pas de ce support, n'était pas définitif. L'absence d'étiquetage peut être, selon l'IEN de Mende, un gage de souplesse. L'UNSA Education s'est félicitée de la mesure prévue, compte tenu des précisions



apportées par l'Administration.

☒ St Chély d'Apcher - Ecole Élémentaire : fermeture d'un poste d'adjoint et ouverture d'un poste d'adjoint « occitan » : pour l'**UNSA Education**, cette proposition n'est en fait qu'une « transformation » de poste sans incidence sur les Personnels puisqu'elle se ferait à partir d'un poste vacant (car bloqué pour un PES en 2014/2015). Ce qui est regrettable, c'est que le poste créé soit fléché (cursus occitan).

☒ Ecole de Montrodât : fermeture d'un poste d'adjoint (6ème classe) : l'**UNSA Education** a insisté sur la différence entre la prévision de l'Administration (84 élèves) et celle communiquée par l'école (91 élèves), effectif qui permettrait le maintien du poste. La réticence de l'Administration à prendre en compte les enfants de 2 ans pose un réel problème, dont les conséquences sont graves.

☒ Ecole de Villefort : fermeture d'un poste d'adjoint (4ème classe) et perte du 1/4 de décharge Direction : l'**UNSA Education** a rappelé les choix faits, dans le passé, au niveau du canton de Villefort, avec notamment l'accueil, au bourg centre, des enfants d'âge préélémentaire provenant des autres écoles de la périphérie. Cette volonté d'accueil des petits s'est accompagnée de la mise en place d'équipements particuliers. Avec le temps, certaines écoles périphériques ont « grandi » (exemple de St André Capcèze) et le recrutement sur Villefort a baissé.

L'**UNSA Education** a aussi insisté sur les conséquences de la perte du 1/4 de décharge de direction.

☒ Ecole de Rousses : ouverture d'un poste d'adjoint dans le cadre du RPI Vébron/Rousses/ St Laurent de Trèves : l'Inspecteur d'Académie s'est étonné de l'absence d'intervention concernant cette mesure. Il a reconnu que la mise en place de ce RPI n'avait pas été chose facile et a précisé que seraient scolarisés à Rousses les enfants les plus jeunes.

L' **UNSA Education** s'est félicitée de cette annonce mais a exprimé des interrogations concernant la scolarisation réelle d'élèves de Rousses à Vébron ...

Les représentants du Personnel ont présenté d'autres demandes d'ouvertures à Meyrueis, Grandrieu, St Chély d'Apcher Élémentaire, Aumont Aubrac, Le Collet de Dèze et Balsièges.

A propos de Meyrueis, l'**UNSA Education** a demandé que la dynamique que connaît l'école depuis plusieurs années ne soit pas « cassée » par l'attentisme de l'Administration, qui pourrait être mal interprété par les parents d'élèves et les collègues qui seraient susceptibles de se décourager.

Pour l'école élémentaire de Saint Chély d'Apcher, l'**UNSA Education** a regretté qu'elle soit « ignorée » par l'Administration alors qu'elle a le E/C (élèves par classe) le plus élevé du département.

L'Inspecteur d'Académie a répondu que les situations évoquées avaient aussi été identifiées par l'Administration mais qu'il souhaitait prendre le temps nécessaire à l'analyse avant de proposer des ouvertures ou des fermetures.

Parmi les écoles mentionnées, l'Inspecteur d'Académie a indiqué que deux avaient particulièrement retenu son attention : Meyrueis et Balsièges, mais que le contexte de Meyrueis lui paraissait plus propice à une ouverture de classe. Il a donc proposé de rajouter cette mesure à la liste des créations en expliquant qu'il pouvait le faire car il disposait d'une marge de manœuvre au niveau du remplacement. L'Administration a réalisé une étude des taux de remplacement sur les 3 circonscriptions, étude qui ferait ressortir que c'est sur Marvejols que les collègues sont les moins sollicités. Il a précisé que l'Administration pouvait envisager l'ouverture de la 4ème classe à Meyrueis en fermant le poste de TR ZIL du Malzieu, sachant que cette mesure entraînerait aussi la création d'un 1/4 de décharge de Direction qui serait « financé » par la « réserve de 0,75 ETP ».

Cette proposition a recueilli un avis favorable ...

L'examen des mesures s'est achevé par un poste de l'Enseignement Spécialisé ...

☒ Itep Bellesagne à Mende : fermeture du poste de Direction et ouverture d'un poste d'adjoint (option D) :

L'Administration a expliqué qu'il s'agissait là du dernier poste de Direction implanté dans les établissements spécialisés du département. Il devient nécessaire, y compris dans l'intérêt du collègue concerné par la mesure, de se mettre en conformité avec la circulaire de 2009, d'autant que les nouvelles conventions doivent être signées prochainement.

► Défléchage de 15 postes adjoints « anglais » (voir liste en pièce jointe) :

L'Inspecteur d'Académie a indiqué qu'il souhaitait procéder par étapes, la première concernant donc 15 postes à la rentrée 2015. Il a précisé que la deuxième et dernière étape aurait lieu à l'occasion de la préparation de la rentrée 2016, où les postes « anglais » qui restent (44) seront défléchés.

L'Administration a signalé que seraient concernés par cette mesure les derniers arrivés sur les postes défléchés.

L'Inspecteur d'Académie a procédé au vote sur l'ensemble des mesures proposées (hors défléchage).

Résultat du vote : 0 POUR, 10 CONTRE et 0 abstention.

L'**UNSA Education** a regretté cette procédure du vote global qui, de fait, entraîne un vote unanime CONTRE (remarque approuvée par la FSU).

En l'absence de questions diverses, la séance a été levée à 13h30.

